



COMMUNIQUE

## DROIT DANS LE MUR .... DES CONS !

«**C'est parole contre parole**» avait dit à l'AFP l'auteur des images «du mur des cons» au local syndical du syndicat de la magistrature !  
Sa parole d'éditorialiste/chroniqueur judiciaire à la rédaction nationale de France3 contre celle du SNJ-CGT de France Télévisions.

### **On sait donc maintenant à quoi s'en tenir !**

Après avoir menti à sa rédaction, à la direction de FTV et à la presse, le vrai faux outragé a fini par reconnaître qu'il avait lui-même filmé avec son téléphone portable «un pilori privé dans un local syndical». Des images volées dans un local privé à l'insu de ses occupants et malgré leur interdiction explicite ! Le tout en cachant ces faits à l'entreprise publique de presse qui l'emploie.

Le SNJ-CGT persiste et signe : dans cette lamentable affaire, on ne compte plus les entorses à la déontologie. Non seulement la charte des devoirs des journalistes est bafouée, mais en plus la «charte d'éthique professionnelle» des journalistes en vigueur à France TV est tournée en ridicule !

Car elle stipule, entre autres, «*qu'un journaliste digne de ce nom :*

- *Prend la responsabilité de toutes ses productions même anonymes ;*
- *Tient ... l'intention de nuire, ... le détournement d'images, le mensonge, la manipulation ... pour les plus graves dérives professionnelles ;*
- *Proscrit tout moyen déloyal et vérial pour obtenir une information».*

Le SNJ-CGT se bat depuis sa création pour une information pluraliste, une information recherchée et vérifiée, produite par des journalistes professionnels. Dans l'affaire du « mur des cons » c'est bien l'honneur de notre profession qui est sali. Le SNJ-CGT condamne ces méthodes et ceux qui les pratiquent.

Montreuil, le 30 avril 2013

SNJ-CGT